OL&DI CONSULTING

SMART FUNDING FOR BIG IDEAS

Agenda



01 — 3

Le dispositif Crédit d'Impôt Recherche (CIR) français

02 — 13

Exemples de sociétés ayant choisi la France grâce au dispositif CIR

03 — 16

Types d'activités éligibles au CIR : cas d'étude de projets informatiques

04 — 20

Questions & Réponses



01

Le dispositif **Crédit d'Impôt Recherche** (CIR) français

03/11/2026

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

1983 — 1994 — 2004 — 2005 — 2006 — 2007 — 2008

Le CIR en France : cadre fixé à sa création en 1983*

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a été créé pour permettre aux entreprises d'imputer en réduction de leur impôt sur les sociétés une part de leurs dépenses de R&D

L'imputation pouvait être étalée sur quatre exercices au cas où elle excédait l'impôt dû, l'éventuel reliquat étant remboursé par l'État à la fin de la quatrième année

Ce Crédit d'Impôt a été créé en 1983, sur un mode très proche de celui instauré deux ans plus tôt aux États-Unis. **Il équivalait alors à 25% de l'accroissement des dépenses de recherche d'une entreprise d'une année sur l'autre et était plafonné à 457 K€**

Etaient alors éligibles :

Les dépenses de personnel de recherche

Les amortissements des dépenses immobilisées en vue d'opérations de recherche

Des frais de fonctionnement (fixés forfaitairement à 55% des dépenses de personnel)

Les dépenses externalisées en direction d'acteurs publics

Les frais de prise et de maintenance de brevets

*Sources : Rapport Cours de compte : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/evolution_conditions_maitrise_credit_imp--t_faveur_recherche.pdf

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

2006 **2007** **2008** 2010 2011 2012 2013

Le CIR et sa reforme majeure en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy*

Prise en compte de toutes les dépenses de recherche dans les dépenses éligibles, triplement du taux du Crédit d'Impôt, avec une majoration de 50% la première année, simplification des procédures. Le dispositif retenu se situait au-delà des préconisations des principales directions d'administration centrale impliquées dans la réforme du CIR

La réforme annoncée à l'été 2007 et mise en œuvre à l'article 69 de la loi de finances pour 2008 est venue modifier profondément l'architecture du CIR

Cette réforme s'inscrit plus généralement dans la volonté de réduire l'imposition des entreprises. Ainsi, la part calculée sur l'accroissement des dépenses de recherche et développement est supprimée, le Crédit d'Impôt étant désormais entièrement établi sur le volume de ces dépenses

Son taux est fixé à 30% des dépenses de recherche et développement des entreprises jusqu'à 100 M€ de dépenses et 5% au-delà

Le taux de 30% est porté, pour les entreprises nouvelles ou qui n'ont pas bénéficié du CIR depuis 5 ans, à 50% la première année et 40% la deuxième

Le plafonnement du Crédit d'Impôt est supprimé

*Sources : Rapport Cours de compte : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/evolution_conditions_maitrise_credit_imp--t_faveur_recherche.pdf

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

2006 — 2007 — 2008 — 2010 — 2011 — **2012** — **2013**

Des adaptations et évolutions en 2013 sous la présidence de François Hollande*

En **2013**, le taux du Crédit d'Impôt est de 30% de ces dépenses jusqu'à 100 M€ de dépenses exposées et de 5% au-delà.

Ce taux est de 20% pour le Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Dans les grandes entreprises, le Crédit d'Impôt est liquidé au niveau de la société mère, mais le seuil de 100 M€ s'apprécie filiale par filiale. Le crédit d'impôt obtenu est imputé sur l'impôt sur les sociétés de l'année ou, au cas où il excède l'impôt dû, est reporté sur les trois exercices suivants, l'éventuel reliquat étant alors remboursé par l'État à l'entreprise

Les PME, ainsi que les jeunes entreprises innovantes, les entreprises nouvelles et les sociétés placées en procédure collective, bénéficient de ce remboursement dès la première année.

*Sources : Rapport Cours de compte : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/evolution_conditions_maitrise_credit_imp--t_faveur_recherche.pdf

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

2013 — 2014 — 2017 — 2026

Un résumé des conditions d'accès au dispositif CIR de 2013 à aujourd'hui

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Être soumis à l'IS ou IR en France

Mener des travaux relevant soit :

Activités ayant un caractère de recherche fondamentale

Activités ayant un caractère de recherche appliquée

Activités ayant un caractère de développement expérimental

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Degré d'originalité de travaux menés

Degré de rupture avec l'Etat de l'Art

Démarche itérative et expérimentale des travaux

Aléas et incertitudes scientifiques

Reproductibilité des travaux

POSTES ÉLIGIBLES POSSIBLES

Personnels dédiés aux projets

Chercheurs, ingénieurs, jeunes docteurs*

Techniciens

Mandataires sociaux non salariés

Equipements et matériels dédiés à la R&D

Dotations aux amortissements fiscalement déductibles des biens créés ou acquis à l'état neuf

Travaux de sous-traitance externalisés, brevets*, normalisation, veille technologique*, etc.

***poste supprimé en 2026**

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

2013 — 2014 — 2017 — 2026

Un aperçu des modalités de calcul du CIR de 2013 à aujourd'hui

TRAVAUX ÉLIGIBLES

Création ou amélioration substantielle d'un modèle mathématique, d'un procédé, d'un processus, d'un programme ou d'une méthodologie présentant une originalité

POSTES ÉLIGIBLES

- Frais de personnel
- Dotations aux amortissements
- Frais de fonctionnement (50% des dépenses de personnel** + 75% des dotations aux amortissements)
- Frais liés aux dépôts et maintenance des brevets, ainsi que pour leur défense*
- Frais de veille technologique (plafonnée à 60 000 €)*
- Frais des travaux confiés à des organismes de recherche publics ou agréés au titre du CIR, situés dans l'U.E
- Déduction des subventions publiques et avances remboursables

CIR = Somme des dépenses éligibles de l'année × 30 %

*postes supprimés en 2025 **43% à partir de 2020 puis 40% à partir de 2025

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CII : l'extension du dispositif dédiée aux travaux d'innovation des PME

2013 — 2014 — 2017 — 2026

Un résumé des conditions d'accès au dispositif Crédit d'Impôt Innovation (CII) depuis 2013

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Être soumis à l'IS ou IR en France

Être une PME au sens de la réglementation européenne

Mener des travaux de conception de prototypes ou installations pilotes

Les prototypes doivent déboucher sur une **Innovation Technologique de Produit**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La solution développée doit se distinguer des solutions du marché par au moins un des éléments suivants :

- Meilleures performances techniques
- Fonctionnalité(s) nouvelle(s)
- Ergonomie améliorée
- Meilleure éco-conception

POSTES ÉLIGIBLES POSSIBLES

Personnels dédiés aux projets

Ingénieurs

Techniciens

Mandataires sociaux non salariés

Equipements et matériels dédiés à l'innovation

Dotations aux amortissements fiscalement déductibles des biens créés ou acquis à l'état neuf

Travaux de sous-traitance externalisés, brevets, etc.

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CII : l'extension du dispositif dédiée aux travaux d'innovation des PME

2013 — 2014 — 2017 — 2026

Un aperçu des modalités de calcul du CII depuis 2013

TRAVAUX ÉLIGIBLES

Prototypage de produits nouveaux sur le marché.

POSTES ÉLIGIBLES (dépenses plafonnées à 400 000 €)

- Frais de personnel
- Dotations aux amortissements
- Frais de fonctionnement*
- Frais liés aux dépôts et maintenance des brevets, ainsi que pour leur défense
- Frais des travaux confiés à des organismes publics ou agréés au titre du CII, situés dans l'U.E
- Déduction des subventions publiques et avances remboursables

CII = Somme des dépenses éligibles de l'année × 20 %**

*poste supprimés en 2023

**30% en 2023 et 2024

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

2013 — 2014 — 2017 — **2026**

Le CIR en France en 2026, un dispositif totalement pérennisé

Eu égard à ses évolutions depuis 2008, le CIR est devenu le principal instrument de soutien public à la R&D des entreprises en France. Selon les estimations de la Commission Nationale d'Evaluation des Politiques d'Innovation (CNEPI), le CIR représente à lui seul près de 60 % de l'ensemble des aides publiques à l'innovation

La nécessité de l'intervention publique pour encourager les entreprises à investir dans la R&D en France et renforcer l'attractivité du territoire nationale, aujourd'hui largement admise, **justifie la sanctuarisation de ce dispositif d'année en année par tous les présidents de la république, tous bords politiques confondus comme Nicolas Sarkozy, François Hollande ou encore Emmanuel Macron**

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR en France, un dispositif fiscal sanctuarisé au fil des années et des reformes

2013 — 2014 — 2017 — **2026**

Le CIR en France en 2026, **un budget de près de 7,7 Md€***

Au fil de ses reformes, le CIR est devenu beaucoup plus attractif car il atteint près de 7,7 Md€ par an, avec un taux unique de 30% appliqué à l'assiette de dépenses à compter de 2013, que l'on soit ancien ou nouvel entrant

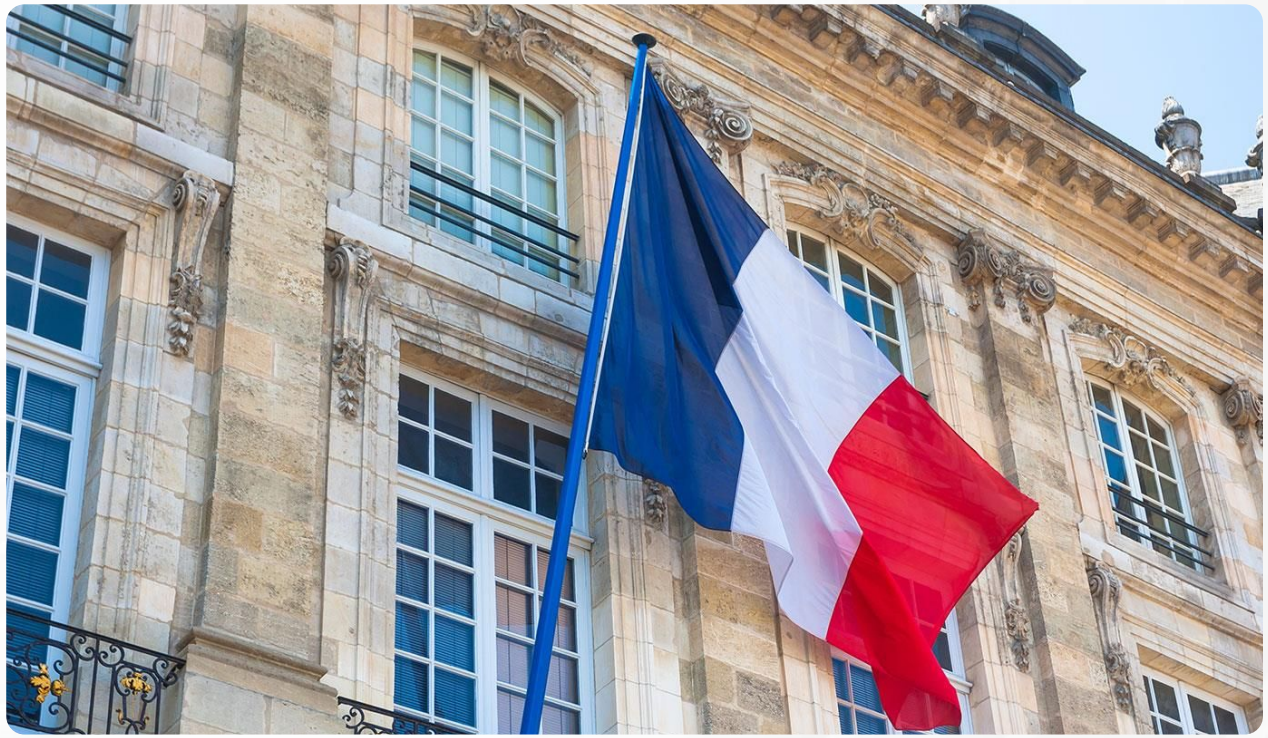

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D



02

Exemples de sociétés **ayant choisi la France** grâce au dispositif CIR

03/11/2026

Le CIR, dispositif attractif en France pour des entreprises étrangères

Des entreprises étrangères qui s'installent en France grâce au CIR

EXEMPLES D'IMPLANTATION :

En 2010, l'italien **Sorin** concentre ses activités de recherche sur les pacemakers à Clamart (Hauts-de-Seine). Quant à **Samsung**, il installe un laboratoire de R&D à Sofia-Antipolis (Alpes-Maritimes), fin 2012.

Point commun de ces installations : La qualité des chercheurs français, bien sûr. **Mais aussi le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), du fait de sa stabilité, il est devenu visible à l'international**

A partir de 2016, de nouvelles implantations en France : **Huawei, Salesforce...** Tous louent l'excellence de la recherche française en mathématiques, algorithmes et intelligence artificielle, la forte concentration de grandes écoles, et donc de scientifiques et d'ingénieurs de premier plan

Grâce au CIR, la France est à ce titre un pays privilégié par des groupes étrangers pour y implanter leur R&D.

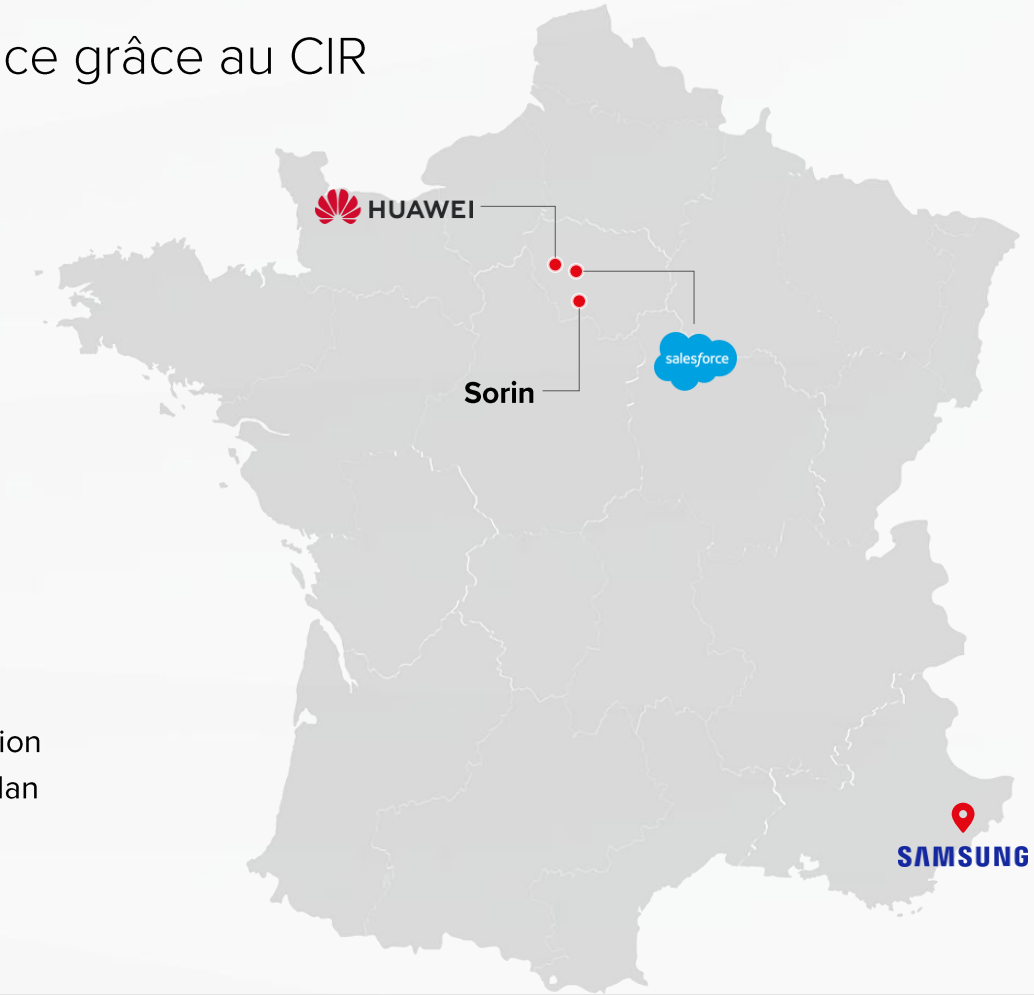

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Le CIR, dispositif attractif en France pour des entreprises étrangères

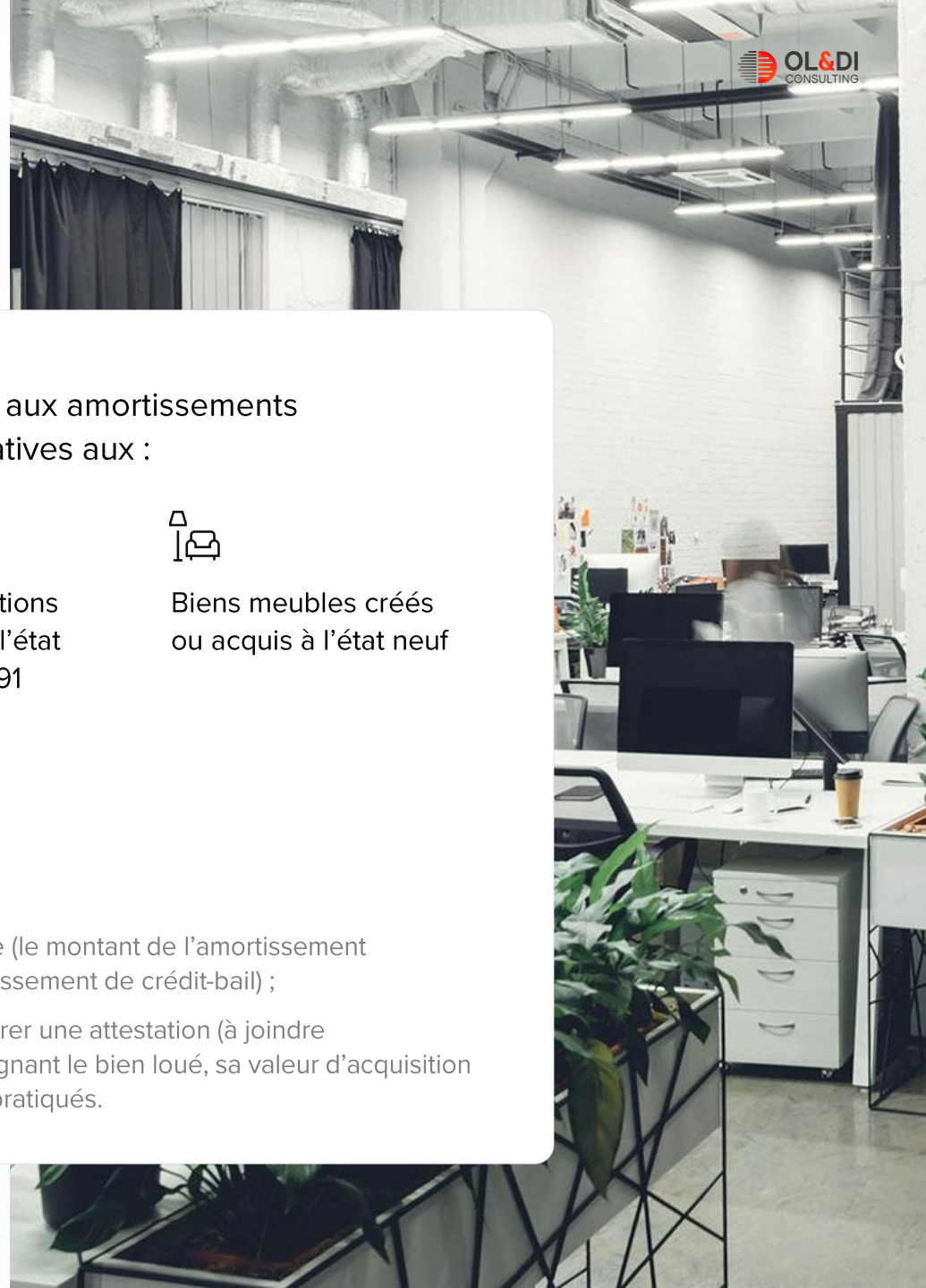

Des entreprises étrangères qui s'installent en France grâce au CIR

Notons que ces installations peuvent à juste titre ouvrir le droit aux dotations aux amortissements éligibles au CIR, en plus des autres dépenses éligibles

Sont retenues les dotations aux amortissements fiscalement déductibles relatives aux :

Immeubles affectés à des opérations de recherche créés ou acquis à l'état neuf à compter du 1er janvier 1991

Biens meubles créés ou acquis à l'état neuf

Biens acquis en crédit-bail :

Acquis à l'état neuf par le bailleur

Affectés directement à la recherche (le montant de l'amortissement retenu est celui pratiqué par l'établissement de crédit-bail) ;

L'entreprise de crédit-bail doit délivrer une attestation (à joindre à la déclaration n° 2069-A-SD) désignant le bien loué, sa valeur d'acquisition et le montant des amortissements pratiqués.

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

OL&DI CONSULTING

03

Types d’activités éligibles au CIR **dans le secteur informatique**



03/11/2026

Des exemples **d'axes de recherche** déjà valorisés par nos **consultants**

- Développement de modèles d'inférence active
- Développement de pratiques MLOPs pour le déploiement et le maintien des modèles de Machine Learning en production
- Recherche de robustesse et d'efficience dans l'interaction entre Dataflow et Cloud SQL
- Conditions d'émergence et de définition d'un numérique éthique et responsable : regards philosophiques sur une problématique sociotechnique
- Développement de solutions de réduction de l'empreinte carbone du numérique
- Modélisation GPLFM avec l'analyse Bayésienne pour l'OMA
- Etude de la fiabilité des LLM et développement de solutions pour l'améliorer
- Développement d'une surcouche applicative pour la gestion et l'inscription de contrats d'assurance dans la blockchain

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Des exemples **d'axes de recherche** déjà valorisés par nos **consultants**

- Développement de techniques scientifiques et innovantes pour la prédiction de crises épileptiques
- Développement de solutions de réduction de l'empreinte carbone du numérique
- Développement de pratiques MLOPs pour le déploiement et le maintien des modèles de Machine Learning en production
- Solutions d'interactions des mains avec un clavier et une souris en réalité virtuelle et augmentée
- Améliorer la conduite autonome par l'apprentissage par renforcement et l'inférence active
- Développement expérimental dans le champ de l'inspection visuelle et analyse sémantique : cas d'application pour l'inspection des images de semi-conducteurs
- Développement de techniques d'analyse opérationnelle et structurelle

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

Des exemples **d'axes d'innovation** déjà valorisés par nos **consultants**

- Création d'un robot d'exploration et de cartographie 3D pour des galeries inaccessibles
- Développement de nouvelles solutions de feedback Management
- Développement d'un logiciel complet de monitoring du trafic pour l'optimisation des transports urbains
- Suites de solutions logicielles de protection des œuvres culturelles contre le piratage sur internet
- Développement de capteurs passifs DGTs pour la surveillance de la qualité des milieux aquatiques
- Développement d'une plateforme de commerce automatique adaptée au commerce de cryptomonnaies
- Plateforme collaborative de gestion et d'optimisation de la Supply Chain dédiée au secteur de la mode et du luxe
- Développement d'un conteneur cryogénique maritime pour le transport de produits chimiques dangereux

© OL&DI Confidentiel - Approche OL&DI pour la valorisation de votre processus d'innovation et de R&D

OL&DI CONSULTING

04

Questions & **Réponses**



03/11/2026

Questions & Réponses

Comment se déroule une mission Crédit Impôt Recherche?
une méthodologie complète et structurée de A à Z.

Cadrage initial

- Réunion de lancement avec vos équipes projets, finances et direction.
- Définition des périmètres d'analyse, calendrier, interlocuteurs clés.
- Sensibilisation aux critères d'éligibilité et aux étapes à venir.

Entretiens techniques avec vos experts

- Échanges approfondis avec les responsables R&D ou chefs de projets.
- Analyse des travaux menés ou des critères scientifiques et fiscaux.
- Sélection des projets éligibles.

Analyse et chiffrage précis

- Revue des feuilles de temps, coûts de personnel, sous-traitance, achats.
- Application rigoureuse des règles fiscales.
- Estimation du montant de CIR/CII mobilisable.

Rédaction du dossier conforme à la législation

- Fiches projets, description technique, annexes justificatives.
- Rédaction en langage "administration" tout en restant fidèle à votre réalité terrain.
- Vérification par nos experts référents.

Déclaration fiscale et transmission

- Transmission des éléments au cabinet comptable ou dépôt direct selon les cas.
- Relecture ou co-rédaction des déclarations fiscales (Cerfa 2069-A-SD).
- Vérification finale et archivage.

Suivi post-déclaration, support en cas de contrôle

- Appui en cas de demande de l'administration (RFI ou contrôle).
- Mise à jour des informations si besoin.
- Historique de la mission accessible via notre plateforme.

Structurer vos projets
pour maximiser leur éligibilité

Gérer le process complet,
du chiffrage à la rédaction

Défendre et sécuriser vos financements

Questions & Réponses

Au-delà d'un simple chiffrage,
nous créons de la valeur durable à travers le CIR

Phases préalables (structurer la R&D avant la valorisation)

Définition des objectifs et de la stratégie

- Alignement avec la stratégie globale de l'entreprise
- Définition des priorités R&D
- Intégration de profils doctorants/stagiaires

Étude de marché et analyse concurrentielle

- Identification des besoins non adressés
- Analyse des solutions existantes et de leurs limites
- Identification des opportunités et menaces

Planification des ressources

- Budget
- Ressources humaines
- Infrastructures & équipements

Organisation de l'équipe projet

- Structure organisationnelle
- Recrutement et compétences
- Culture d'innovation et collaboration interne

Gestion des projets

- Méthodologies et outils
- Suivi des progrès, coûts et temps
- KPIs

Collaboration & partenariats

- Partenariats académiques et industriels
- Participation à des réseaux d'innovation
- Coopération interservices

Phases de pérennisation (post-CIR)

Protection de la propriété intellectuelle

- Brevets, marques, droits d'auteur
- Surveillance des violations

Évaluation & amélioration continue

- Évaluation des performances R&D
- Feedback parties prenantes
- Amélioration continue des solutions

Communication & reporting

- Communication interne et externe
- Publications scientifiques
- Séminaires et conférences

Veille technologique & innovation

- Alignement avec le suivi des avancées technologiques
- Innovation ouverte et collaborations
- Exploration de nouvelles méthodes



Questions & Réponses

Le contour de la mission

Quels financements sont ciblés ?

Je ne suis pas sûr que mes projets soient éligibles. Peut-on en parler avant le début de la mission ?

Quel est le montant de votre rémunération ?



Questions & Réponses

La mise en œuvre de la mission

Est-ce que vous garantissez le montant du CIR déclaré ?

Comment débute la mission et qui sera mobilisé dans mes équipes ?

Combien de temps prend le montage d'un dossier et en combien de temps touche-t-on les aides demandées ?

La démarche de recherche de financement ne risque-t-elle pas d'impacter mon activité opérationnelle ?



Questions & Réponses

Risques et garanties

Je n’ai pas envie de déclencher un contrôle

Comment se passe un contrôle a posteriori ?

Que se passe-t-il si le financement est refusé ?



OL&DI CONSULTING

SMART FUNDING FOR BIG IDEAS

OL&DI Paris – 21 boulevard Haussmann – 75009 Paris